

Bruxelles, le 22 novembre 2018  
(OR. en)

14431/18

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2018/0373(NLE)**

---

**FISC 487  
ECOFIN 1071**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	13815/18 FISC 432 ECOFIN 1005 - COM(2018) 721 final
Objet:	Projet de DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL modifiant la décision d'exécution (UE) 2015/2429 autorisant la Lettonie à introduire une mesure particulière dérogatoire à l'article 26, paragraphe 1, point a), et aux articles 168 et 168 <i>bis</i> de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée – Adoption

---

1. Le 31 octobre 2018, le Conseil a reçu la proposition de décision d'exécution du Conseil visée en objet, établie par la Commission.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de cette dérogation lors de la réunion du groupe "Questions fiscales" du 13 novembre 2018.
3. Le Comité des représentants permanents est invité à recommander que le Conseil:
  - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution mentionnée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 14315/18 FISC 479 ECOFIN 1055; et
  - décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.